



## 2/ - . Coparentalité sans conjugalité .

publié le 26/07/2011, vu 2671 fois, Auteur : [Benammar Christian](#)

**Depuis les Accords d'Evian en 1962, la population des enfants mixtes franco-algériens est enfermée dans des tabous obscurs et répressifs : assimilation en France, purification en Algérie.**

**Après le divorce des pays parentaux de 62, d'autres griefs ont ajouté d'autres ruptures, d'autres haines entre la France et l'Algérie... Désolidarisée, la mixité a été repoussée dans la binationalité, menacée aujourd'hui de révocation en raison de la crise économique et de l'ampleur de l'immigration.**

**Entre binationalité par filiation (paradoxalement plus discriminée sur les 2 rives) et double-nationalité par option ou droit du sol se creuse un fossé entretenu par les pays parentaux obsédés par les épreuves dramatiques de leur divorce et l'esprit de revanche.**

**Constatant le déclin des relations France-Algérie, l'auteur préconise d'élargir aux pays parentaux la jurisprudence concernant les enfants de couples divorcés et de bâtir, dans ce dispositif de droit international, une coopération nouvelle, sans imposer une conjugalité rompue depuis 50 ans.**

**( "Coparentalité sans conjugalité... " est un essai à paraître. ).**

**Benammar Christian  
Licencié en sociologie  
Diplômé de l'ENA (Alger)**

<http://www.wikio.fr/> target="\_blank"> .